

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

AMENDEMENT

N ° 756

présenté par

M. Fasquelle, M. Sermier, M. Vialay, M. de la Verpillière, Mme Beauvais, M. Gosselin,
Mme Levy, M. Dive, Mme Anthoine, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, M. Viry, M. Cherpion et
M. Emmanuel Maquet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.